

NETTOYAGE RAISONNÉ DU LITTORAL LANDAIS

NOTE DE SYNTHÈSE

PERIODE 2027 / 2033



SOMMAIRE

I – Préambule	1
II – Objectifs de la présente note de synthèse	2
III – Modalités techniques de mise en œuvre	2
1) Sectorisation du littoral	2
2) Techniques du nettoyage	2
3) Fréquence du nettoyage	2
4) Modifications et ajouts dans la sectorisation et la répartition des interventions	3
5) Dispositions environnementales in situ	3
6) Dispositions environnementales de suivi	3
7) Dispositions relatives au transport	4
8) Dispositions relatives au stockage, au tri, à la valorisation et à l'élimination des apports	4

I - Préambule :

Le littoral landais appartient à un système dunaire complexe et relativement mobile qui s'étend de l'estuaire de la Gironde à l'estuaire de l'Adour. Cette unité constitue le plus grand cordon sableux d'Europe Occidentale.

L'ensemble du littoral aquitain fait l'objet d'apports divers et conséquents charriés par la mer, ou abandonnés sur la plage, et pouvant être synthétisés comme suit :

- de forts volumes de bois issus des bassins versants du Golfe de Gascogne (Gironde, courants côtiers landais, Adour, Nives, ...),
- des déchets « ménagers » d'origines diverses (façades maritimes française et espagnole),
- des déchets produits par les diverses activités maritimes,
- des déchets issus de l'activité pêche importante dans le Golfe de Gascogne,
- des apports organiques naturels (algues, ...),
- des cadavres d'animaux marins ou autres,
- de la fréquentation estivale.

Le Département des Landes et les quinze collectivités et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale littoraux concernés, conscients de l'intérêt touristique du littoral, ont donc mis en place depuis 1991 un nettoyage de la totalité du linéaire de côte landaise (annexe 1) suivant des modalités adaptées, soit 106 km entre la limite du département de la Gironde au nord (Biscarrosse) et l'embouchure de l'Adour au sud (Tarnos).

De 1991 à 2017, et en partenariat avec les Communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) littoraux landais et la Direction Générale de l'Armement, Essais de Missiles, site Landes (DGA EM), le Département des Landes a assuré la maîtrise d'ouvrage d'une opération dénommée d'abord « nettoyage global et systématique du littoral landais », puis « nettoyage différencié du littoral landais ».

Au 1^{er} janvier 2018, la maîtrise d'ouvrage a été transférée au « Syndicat Mixte du Littoral Landais » qui regroupe 17 Communes littorales, 2 EPCI littoraux et le Département des Landes, permettant ainsi une gouvernance collégiale et partagée.

Cette opération vise à atteindre les objectifs suivants :

- prendre en compte la fragilité et les enjeux environnementaux des milieux,
- éviter la pollution de la dune et de l'arrière-dune par les transports éoliens de déchets,
- collecter régulièrement les apports sur le littoral, en évitant ainsi la reprise et la redistribution des apports par la mer,
- mesurer les impacts du nettoyage sur la biodiversité,
- favoriser des actions de solidarité par recours à des structures favorisant l'insertion,
- assurer le transport, le tri, le traitement et la valorisation de tous les apports,
- offrir aux résidents et estivants un littoral de niveau de propreté correct toute l'année,
- assurer l'évacuation des cadavres de mammifères marins et leur mise à disposition auprès du Réseau National Echouages, principal outil de suivi des échouages de mammifères marins,
- favoriser l'insertion en milieu professionnel de personnes en situation de handicap ou de personnes éloignées de l'emploi.

Cette opération s'est toujours inscrite dans une stratégie de développement durable visant à maintenir l'activité socio-économique balnéaire sur la côte landaise, tout en préservant la fragilité des milieux dunaire et intertidal (zone de balancement des marées).

Ainsi les évolutions techniques et organisationnelles successives ont répondu à la fois aux demandes des collectivités et des populations résidente et estivale, tout en intégrant et prenant en compte la prépondérance des enjeux environnementaux.

Par ailleurs, les évolutions technologiques permettent la mise en œuvre de solutions innovantes visant à assurer le traitement et la totale valorisation des différents types d'apports collectés sur le littoral.

II - Objectifs de la présente note de synthèse :

La présente note a pour objectif de présenter les principes et les caractéristiques des marchés publics envisagés pour la période 2027-2033.

Le présent document est indissociable du rapport de synthèse de l'opération de nettoyage du littoral landais portant sur les différentes périodes depuis 1992, et comportant un zoom sur la période en cours (2020-2026).

Ce rapport comporte des éléments quantitatifs, environnementaux, financiers et sociaux.

Les éléments décrits ci-après s'inscrivent dans la continuité des actions déjà engagées, avec des ajustements portant pour l'essentiel sur une nouvelle augmentation du linéaire nettoyé manuellement, avec en corollaire une augmentation du recours à l'insertion, la gestion du bois et des interventions sur les embouchures des courants.

III - Modalités techniques de mise en œuvre :

1) Sectorisation du littoral

Le principe de la sectorisation du littoral restera la base du futur dispositif. Cette sectorisation est établie en croisant les différents enjeux rencontrés sur le littoral : biodiversité, érosion, fréquentation, possibilités d'accès, ... Cette sectorisation est rendue possible par le travail de l'Observatoire de la Côte Nouvelle Aquitaine s'agissant des enjeux de biodiversité et d'érosion.

Les secteurs définis s'organisent comme indiqué en annexe 1.

La sectorisation sert de base géographique pour la conduite, le suivi et l'évaluation des prestations de nettoyage mécanique ou manuel.

2) Techniques de nettoyage

Deux types de nettoyages sont réalisés : nettoyage mécanique ou nettoyage manuel.

Le nettoyage et la collecte mécaniques sont réalisés par recours à différents types de matériel (annexe 2) :

- Atelier de criblage-tamissage : tracteur associé à une cribreuse permettant de nettoyer à la maille de 2,5 cm ;
- Atelier de ratissage mécanisé : tracteur associé à une ratisseuse permettant de nettoyer à la maille de 5 cm ;
- Atelier de ratissage non mécanisé : tracteur équipé d'un râteau permettant de regrouper les déchets d'une maille supérieure à 8 cm ;
- Atelier de collecte et d'évacuation : tracteur équipé d'une grue forestière et tractant une remorque polybenne.

L'opération en cours a permis de développer une technique nouvelle de micro-criblage. Le tracteur est ainsi associé à une cribreuse permettant de nettoyer à la maille 6 mm. Cette technique est nécessaire afin de traiter des secteurs d'estran assujettis à des apports de micro-déchets dont la taille est inférieure à 2,5 cm. Une intervention de micro-criblage pourra dans le futur répondre à la collecte de cette typologie de déchets. Il est précisé que la technique du micro-criblage ne rentrera pas dans la catégorie des opérations courantes. Sa mobilisation ponctuelle permettra ainsi de limiter son impact sur la vie de l'estran.

Le nettoyage manuel permet de collecter uniquement les déchets d'origine humaine et de laisser en place les matières organiques constituantes de la laisse de mer. Les principaux secteurs sur lesquels sont effectués du nettoyage manuel correspondent à des sites Natura 2000 de la côte landaise, à des embouchures des courants côtiers, et à des plages urbaines ou soumises à de forts enjeux d'érosion.

Le tri y est effectué de manière sélective (verre/métal/tout venant).

Le choix se portera de manière volontariste sur des structures favorisant l'insertion par l'activité économique (Structure d'Insertion par l'Activité Economique) ou pour cause de handicap (Entreprise Adaptée / Etablissement et Service d'Aide par le Travail).

3) Fréquences de nettoyage

Les fréquences de nettoyage actuelles resteront globalement inchangées, même si de légères adaptations potentielles sont susceptibles d'intervenir. Les fréquences actuelles figurent dans le tableau en annexe 3.

Les configurations permettent d'adapter les fréquences et/ou les techniques de nettoyage en fonction des différentes portions du littoral.

Deux configurations permettent d'augmenter la fréquence de nettoyage durant les vacances de Pâques (configuration n°2) ou durant les mois d'avril et mai (configuration n°3). Ces modalités visent à répondre aux hausses de fréquentation pouvant intervenir sur cette période et se traduire par l'ouverture précoce de postes de secours pour assurer la surveillance de certaines plages. Ces dispositions font notamment écho au dispositif expérimental « Nageurs sauveteurs à la puissance XL (NS^{XL}) », porté par le Syndicat Mixte de Gestion des Baignades Landaises avec le soutien du Département des Landes pour la période 2025-2027, visant à renforcer la sécurisation du littoral landais toute l'année.

Enfin, une nouvelle configuration (n°4) est envisagée pour limiter le nettoyage des fenêtres de fréquentation tarnosiennes à hauteur d'un passage par semaine à la maille de 5 cm durant toute la période estivale.

4) Modifications et ajouts dans la sectorisation et la répartition des interventions :

Le tableau ci-dessous indique les modifications et les ajouts à intervenir suite aux demandes des collectivités et partenaires :

Secteur	Zone	Modalités actuelles	Modalités futures
Courant de Mimizan	Plage du Courant – rives nord sur 420 ml	Sans objet	Nettoyage manuel, en cas de nécessité
Courant de Contis	Rive nord amont de l'embouchure sur 1 000 ml	Sans objet	Nettoyage manuel, en cas de nécessité
Littoral molietsois	Linéaire de 250 ml au sud de l'accès à l'embouchure du Courant d'Huchet	Nettoyage manuel par actions citoyennes, sous pilotage de la Commune	Nettoyage manuel
Courant de Soustons	Rive nord de l'embouchure à l'aval du barrage du lac marin de Port d'Albret sur 300 ml	Nettoyage mécanique	Nettoyage manuel
Littoral soustonnais	400 ml de section courante à la limite communale sud	Nettoyage mécanique	Nettoyage manuel
	1 900 ml de section courante au sud de Soustons Plage	Nettoyage mécanique sur section courante	Nettoyage mécanique sur section courante éloignée Abaissement par deux de la fréquence de nettoyage en période hivernale

Littoral tarnosien	Fenêtres de Fréquentation en période estivale	Nettoyage mécanique strictement communal	Nettoyage mécanique selon la configuration n°4 Abaissement par deux de la fréquence de nettoyage en période estivale
--------------------	---	--	---

Ces modifications se traduisent de la façon suivante :

- ajout de 2,1 km de nettoyage manuel ;
- substitution du nettoyage mécanique par du nettoyage manuel sur 0,7 km ;
- baisse de 50% de la fréquence de nettoyage mécanique sur 1 km en période estivale ;
- baisse de 50% de la fréquence de nettoyage mécanique sur 1,9 km en période hivernale.

5) Dispositions environnementales sur le littoral

Les dispositions déjà en cours s'agissant de la protection du pied de dune seront renforcées :

- Elargissement de la bande des 5 mètres : la bande de protection du pied de dune sera élargie à 7 mètres toute l'année. La disposition actuelle selon laquelle cette bande passe à 10 mètres durant les mois d'avril et mai dans les secteurs à fort enjeu de nidification du gravelot à collier interrompu sera également maintenue ;
- Gestion des grosses pièces de bois échouées : les pièces de bois de diamètre supérieur à 15 cm sont actuellement déposées en pied de dune. Pour la suite, il s'agira de prioriser leur dépose sur des secteurs assujettis à de l'érosion éolienne ;
- Taille des déchets collectés manuellement : la taille des déchets collectés sur l'ensemble des sites de nettoyage manuel sera abaissée à 3 cm (contre 5 cm actuellement) ;

A noter que les agents des prestataires continueront à bénéficier de sessions de formation pour les sensibiliser aux divers enjeux du littoral.

6) Dispositions environnementales de suivi

Le rapport de synthèse présente un certain nombre de résultats en matière de suivi de la biodiversité et des caractéristiques des apports échoués.

Le principe est de maintenir les suivis engagés avec l'Observatoire de la Côte Nouvelle-Aquitaine et le Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux (CEDRE), afin de disposer de données sur le long terme sur les indicateurs retenus.

7) Dispositions relatives au transport

Le dispositif des aires de dépôt (18 réparties sur le littoral landais) a permis de sécuriser et d'optimiser les prestations de transport des bennes d'apports.

Ce dispositif sera à nouveau mobilisé, avec une attention sur les émissions de gaz à effet de serre.

8) Dispositions relatives au stockage, au tri et à la valorisation des apports

Le rapport de synthèse présente des données quantitatives pour les deux grandes familles d'apports collectés et traités : le bois et les déchets tout-venant. Ces apports continueront d'être stockés et triés sur une plateforme disposant des autorisations réglementaires.

Les modalités mises en œuvre durant la période 2020-2026 ont permis de valoriser l'ensemble des apports collectés grâce à l'émergence de filières de valorisation innovantes telle la filière Combustible Solide de Récupération (CSR) dédiée aux apports mélangés de petites tailles.

La valorisation de tous les apports collectés sera exigée dans le cahier des charges de la future opération.

Les principaux objectifs par type de matériaux sont les suivants :

- Bois : maintenir le niveau de tri et d'optimiser les filières existantes (chaudières industrielles à biomasse, panneaux, événements culturels et artistiques, aménagement paysagers et cheminements, éléments de signalétique et de mobiliers) en privilégiant une valorisation matière de proximité ;
- Plastiques : pérenniser les filières de tri et de valorisation mises en place durant la période 2020-2026, et rechercher le développement de filières de valorisation matière de proximité ;
- Métaux : pérenniser le niveau de tri et la valorisation matière de proximité ;
- Graviers, galets : pérenniser le niveau de tri et la valorisation matière de proximité.

S'agissant des déchets tout-venant, l'organisation de séparation des différentes fractions à mettre en place est complexe.

Un dispositif de tri du sable permettant son retour sur l'estran sera une exigence maintenue, la taille de la maille minimale à utiliser lors de ce tri sera exigée. L'objectif est de capter le maximum de micro-déchets avant le réacheminement du sable sur la plage.
